

Protocole d'Action « Qualité Scolaire ».

(PAQS)

Introduction :

La loi du 25-06-04 prévoit un certain nombre d'évaluations externes et internes des lycées. Une motion adoptée lors du débat de consultation PISA (15-03-05) invite le Gouvernement à « mettre en place un dispositif d'évaluation et d'accompagnement sur base d'un rapport annuel auquel chaque établissement et chaque école peut recourir pour élaborer un plan de développement de l'école et d'amélioration de la qualité de son enseignement. » Le Protocole d'Action « Qualité scolaire » (PAQS) répond à ces demandes.

Grâce au « rapport lycée » (RL), il est possible de proposer aux établissements des évaluations mettant en jeu, à côté de leurs propres résultats et données, des valeurs de comparaison nationales. Elles permettent de définir certains indicateurs de base pour évaluer et donc aussi contrôler des processus. Elles peuvent aussi servir à fixer des objectifs tant au plan national qu'à celui des lycées.

Les procédures d'évaluation du PAQS s'inspirent de modèles français, allemands, autrichiens et suisses. Leur adaptation aux spécificités du système luxembourgeois (grâce notamment à la saisie exhaustive, pour le secteur public, des données au moyen du « fichier élèves ») a permis de construire un modèle original basé sur le dialogue et la concertation étroite entre évaluateurs et évalués. Il répond aux critères de qualité de la DeGEval (Deutsche Gesellschaft für Evaluation).

L'évaluation proprement dite est de nature **mixte**. En ce qu'elle établit un diagnostic et qu'elle fait un « bilan » de données budgétaires et de gestion, de résultats scolaires, elle est *sommative*. Du fait d'associer étroitement les évalués à la démarche, en insistant autant sur les processus que sur les résultats, elle est aussi *formative*. En invitant les établissements à faire leur auto-évaluation, elle se situe dans le cadre de recommandations européennes reprises par le Conseil Supérieur de l'Education Nationale (CSEN).

Les principes de fonctionnement :

1. Afin d'éviter des conflits d'intérêt, les fonctions d'**évaluation** et d'**accompagnement** (exercées par le SCRIPT) sont strictement séparées du **contrôle de la mise en œuvre** (assumée par le ministre et son département). Pour que l'on puisse parler d'une évaluation **externe**, il convient en outre d'assurer l'indépendance stricte des évaluateurs, des accompagnateurs et des vérificateurs par rapport aux écoles évaluées.
Cette indépendance cependant n'exclut entre les concernés ni le dialogue ni la concertation, qui sont indispensables pour aboutir à un PAQS au niveau des établissements après la présentation de l'évaluation. Ils forment la pierre angulaire des contacts entre SCRIPT et département ministériel d'un côté, les équipes d'évaluation du MENFP et les « cellules d'évaluation » locales de l'autre.
2. Personne ne fait tout tout seul. Le travail et l'esprit d'équipe sont requis tout autant pour la coordination que pour les groupes mixtes d'évaluation, au niveau du MENFP comme à celui des établissements.
3. Le dialogue et la consultation sont indispensables dans une approche formative de l'évaluation.

La définition de la qualité :

Dans l'avis du CSEN sur la qualité dans nos écoles, elle est définie de la manière suivante :

1. « Un premier aspect de la « qualité » dans l'éducation consiste à mener le plus grand nombre possible d'élèves et d'étudiants à des niveaux de certification élevés.
2. Un deuxième aspect concerne le degré de satisfaction des « utilisateurs » de l'institution « École » : des élèves, des enseignants, des parents qui font partie d'une société en mouvement et en développement permanent.
3. Finalement, on peut définir la « qualité » en termes de rendement (output) par rapport aux investissements (input). Cet aspect, s'il ne doit pas être négligé, n'est pas le seul ni le plus important en matière de qualité scolaire.
4. Il convient en outre de contrôler les niveaux de certification par des évaluations régulières selon des critères déterminés par des objectifs fixés dans les domaines des compétences citoyennes et professionnelles. »

Une organisation rationnelle de l'établissement et de l'enseignement vient compléter cette définition.

Les objectifs :

Conformément au projet de loi de base et au papier du CSEN, une école est de qualité si elle est

- équitable
- responsable
- performante

Suivant le modèle suisse consulté, certains objectifs à atteindre peuvent être fixés au niveau **national** (par le ministre), d'autres au niveau **local** (par la communauté scolaire).

L'instrument d'évaluation actuel : le « rapport lycée » (RL)

Il s'agit d'un rapport en deux volets. Le premier (points 1 à 6) décrit le lycée et « l'input ». Le deuxième (points 7 à 10) informe sur « l'output ». 95% des données de base (surtout chiffrées) de ce rapport sont fournies par le MENFP. La communauté scolaire est appelée à commenter ce rapport.

Le RL est un instrument évolutif et susceptible d'améliorations successives permettant d'élargir la base de comparaison.

Actuellement, le RL comprend les rubriques suivantes :

1. Composition et fonctionnement (direction, comités d'enseignants, d'élèves, de parents).
2. Population scolaire (e.a. la structure d'âge des élèves et la condition socioprofessionnelle (CSP) de leurs parents).
3. Organisation de l'enseignement (classes, auditoriums).
4. Ressources humaines (personnel enseignant et non enseignant).
5. Ressources matérielles (budget).
6. Organisation pédagogique (Charte scolaire, projet d'établissement (PE), projets d'innovation (PI)).
7. Résultats scolaires (taux d'admis, de retenus, de redoublants ES, d'admis en 9e après 3 ans EST, taux de notes insuffisantes aux épreuves communes, de notes finales).
8. Calculs de valeur ajoutée (= valeurs pondérées par la CSP des parents et l'âge des élèves). Des indicateurs d'équité peuvent être construits sur cette base.
9. Les résultats PISA.
10. Les résultats au « questionnaire lycée ». (à partir de 2006).

Le déroulement :

1. **Elaboration du RL par le SCRIPT.** Ce rapport comprend un volet « national » et un volet « établissements ». Les deux sont présentés au ministre et au département. Le volet national est présenté également aux commissions nationales pour les programmes. Chaque établissement reçoit annuellement son propre RL.
2. **Constitution d'un groupe mixte « évaluation »** (deux membres du SCRIPT et deux du département) au ministère.
3. **Présentation du RL à l'établissement** concerné lors d'une « **visite évaluation** ».
4. **Auto-évaluation et prise de position du lycée.** Dans chaque lycée, l'évaluation est assumée par une « **cellule d'évaluation** » de 4 personnes, y compris un membre de la direction, et le contrôle de la mise en œuvre est du ressort de la direction. Le Conseil d'Éducation est étroitement associé aux processus.
5. **Négociation du PAQS** entre groupe mixte « évaluation » du MENFP et cellule d'évaluation du Lycée.
6. **Contrôle** de la mise en œuvre des objectifs et mesures fixés dans le PAQS par le département au niveau du MENFP, la direction au niveau de l'établissement.

Le calendrier :

1. « Visites évaluation » au cours de la 1^e moitié du 1^{er} trimestre.
2. Auto-évaluation et prise de position du Lycée avant la 2^e moitié du 2^e trimestre.
3. Discussion et adoption du PAQS à la fin du 2^e trimestre.
4. Mise en œuvre et contrôle à partir de juillet au MENFP, de septembre dans les lycées.
5. Opération par boucles de 3 ans, ce qui fait 7 à 9 lycées par année scolaire.

Les mesures en faveur d'un programme de développement scolaire :

En tenant compte de la situation spécifique du lycée (comme p.ex. la CSP des parents et la structure d'âge de ses élèves) et selon les points à améliorer :

- Aménagement du contingent.
- Ami critique externe.
- « Coaching » et médiation.
- Formations continues.
- Mesures d'appui.
- Cours spécifiques.
- ...

Les indicateurs proposés :

1. Les taux de notes insuffisantes. Le seuil de la normalité statistique est de 16,6%. Il s'entend pour une école « normalement bonne ». S'il est dépassé au plan national et/ou des notes finales, il y a lieu de s'alarmer et d'en chercher les raisons. Une bonne école, un bon cours, un enseignement efficace se situent en-dessous de ce seuil et tendent vers 0% de notes insuffisantes.
2. Les notes moyennes et leurs écarts types (pour les é.c. et les classes de 7^e 02/03 et 03/04). Des valeurs en dessous et au-delà d'un écart type méritent attention.
3. Les taux de passage de 7^e en 6^e et de 6^e en 5^e, respectivement de 7^e en 8^e et de 8^e en 9^e. Ces taux sont pondérés par la CSP des parents et la structure d'âge des élèves.
4. Les taux de réussite aux examens de fin d'études.
5. Les taux d'absence des élèves.
6. Les taux d'élèves quittant l'école sans certification.
7. Le rang percentile. Présent en ce moment dans les résultats des épreuves communes, c'est une valeur qui peut rendre d'énormes services au niveau de l'individu.
8. Les valeurs-clés des épreuves communes.
9. Les indicateurs définis dans le cadre des PE et des PI.
10. Les indicateurs proposés par les lycées.